

ECOLE PRIMAIRE  
PUBLIQUE  
YVES COPPENS

# LIVRET D'ACCUEIL ELEMENTAIRE



GRAND-  
CHAMP

6 route de Vannes  
56390 Grand-Champ

07 72 18 93 51  
ec.0560550u@ac-rennes.fr

# **Bienvenue à vous et vos enfants**

L'école élémentaire est la poursuite de la scolarité de votre enfant . Elle est constituée de 5 niveaux et de 2 cycles:

## **cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux CP – CE1- CE2**

Le cycle 2 couvre désormais la période du CP au CE2 offrant ainsi la durée et la cohérence nécessaires pour des apprentissages progressifs et exigeants . Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde . La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité.

## **cycle 3 : cycle de consolidation CM1-CM2 (complété par la 6ème)**

Le cycle 3 relie désormais les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce cycle a une double responsabilité : consolider les apprentissages fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ; permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

La réussite dépend largement du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de son parcours.

Ce livret d'accueil a pour objectif de tisser un premier lien entre vous et notre école. Ce livret va vous permettre de découvrir les règles de fonctionnement de notre école élémentaire afin de faciliter la vie de tous dans l'école.

# Les adultes de l'école

## L'équipe enseignante

Le professeur des écoles assure l'enseignement au quotidien. Il est votre premier interlocuteur. Il a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites sur le temps scolaire.

**La directrice**, responsable du fonctionnement de l'école, est disponible, au bureau ou au téléphone sur ses jours de décharge. Les autres jours, elle assure sa classe.

Les **animateurs municipaux** encadrent les enfants lors de l'accueil périscolaire (APS). Ils interviennent également auprès des élèves au restaurant scolaire et lors de la pause méridienne. Dans la mesure du possible, il y a une continuité des personnels sur la journée de l'enfant.

Les **AESH**, accompagnateurs de élèves en situation de handicap, apportent une aide à des enfants à besoins éducatifs particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

Les adultes de l'école se concertent régulièrement afin d'accompagner au mieux l'enfant tout au long de sa journée.



Le **psychologue Education Nationale** a pour objectif de réaliser un travail de prévention et de soutien auprès d'enfants présentant des difficultés.

L'**infirmière de PMI** effectue une visite médicale en Petite Section (PS) ou Moyenne Section (MS). L'**infirmière scolaire** ou le **médecin scolaire**, ont la charge de la visite médicale en Grande Section (GS).

# Horaires et calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est disponible sur le site

<https://www.education.gouv.fr>

Il sera communiqué à chaque début d'année scolaire dans le cahier de liaison.



**lundi, mardi, jeudi, vendredi**

**8h45 - 11h45**

**13h30 - 16h30**

**Accueil des élèves 10 minutes  
avant le début de la classe**

## Préparer la rentrée



### Matériel à prévoir pour la rentrée

Une liste de fournitures vous sera remise lors de l'inscription de votre enfant.

## Le jour J

Le premier jour d'école, les élèves de CP sont accueillis dans la cour. Les parents de CP sont invités à prendre le temps de parler avec l'enseignante pour préciser l'organisation de leurs enfants (cantine, garderie). Les nouveaux élèves des autres niveaux sont également invités à aller à la rencontre de l'enseignante.

La répartition des élèves dans les classes dépend du nombre d'enfants dans chaque niveau. Elle est fixée lors de la pré-rentrée des enseignants (les classes sont affichées à la rentrée sur les murs dans l'école).

Des documents vous seront remis le soir de la rentrée des classes dans le cahier de liaison de votre enfant.

- La fiche de renseignements nominative à vérifier et corriger en rouge s'il y a des changements. Elle permet de vous joindre en cas d'accident ou d'incident. En cas de changement de coordonnées, n'oubliez pas de les communiquer à l'école.
- Une attestation d'assurance scolaire couvrant la « responsabilité civile » et « l'individuelle corporelle accident ». Elle est obligatoire pour toutes les activités qui se déroulent en dehors de l'école.
- Le document « information de rentrée/autorisation de diffusion »

# Participer à la vie de l'école

## Conseil d'école et représentants de parents



Les deux parents de l'enfant sont électeurs. Le vote se fait sur place ou par correspondance. Les représentants de parents d'élèves élus représentent les familles lors des trois conseils d'école tenus au cours d'une année scolaire, et font le lien entre les familles et les enseignants si besoin. Sont présents au conseil d'école l'équipe enseignante, un représentant de la mairie, un représentant de l'Inspection, les représentants des parents d'élèves élus. Ces représentants peuvent être également conviés à d'autres réunions par la mairie pour les sujets concernant les élèves.

Contact : [representant.parents.y.coppens@gmail.com](mailto:representant.parents.y.coppens@gmail.com)

[Page site web de l'école](#)

## Amicale laïque

Une amicale laïque existe pour l'école primaire. Grâce aux différentes actions réalisées en cours d'année, de nombreuses subventions sont allouées pour la mise en place d'activités et projets.

Contact : [amicalelaique.grandchamp@gmail.com](mailto:amicalelaique.grandchamp@gmail.com)

Facebook : [Amicale Laïque - Grand-Champ](#)



## Coopérative scolaire



Nous invitons les parents à participer aux frais, à hauteur de 5 euros par enfant et par an, afin de couvrir les dépenses en lien avec les activités pédagogiques (exemples: ateliers de la semaine du goût, expériences scientifiques, etc...) Le règlement peut se faire par chèque (à l'ordre de la coopérative scolaire) ou en espèces, à glisser dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.

# Habillement et santé



## Habillement

Pendant la période où votre enfant se rendra au gymnase, vous serez prévenus par l'enseignant de la nécessité d'amener des baskets pour un usage en intérieur.

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...). Les vêtements non réclamés depuis une longue période sont donnés à "La Malle aux Malins".

## Maladie

Les enfants doivent être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi). Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison clinique.

N'oubliez pas de contrôler régulièrement la tête de vos enfants et de nous informer en cas d'invasion parasitaire !



## PAI

Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments aux élèves. Seuls les enfants porteurs de maladie chronique ou de maladie évoluant par crise peuvent bénéficier de l'administration de médicaments pendant le temps scolaire, selon un protocole formalisé dans un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Nous vous remercions de contactez la directrice pour sa mise en place ou son renouvellement.

# Les services périscolaires

## Inscription

Vous devez dans un premier temps retourner la fiche d'inscription remise avec le dossier lors de la première inscription à l'école. Les documents doivent être adressés directement à l'Espace famille.

L'inscription aux services communaux est ensuite géré via le portail famille. Les identifiants d'accès à votre compte vous sont été communiqués par mail après inscription à l'espace famille. Vous pouvez alors gérer, en ligne, les réservations de votre/vos enfant(s) à l'accueil périscolaire, au restaurant scolaire, ainsi qu'à l'ALSH.

Contact : [espace.famille@grandchamp.fr](mailto:espace.famille@grandchamp.fr)

Site web : [Portail famille](#)



## Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire a lieu du **lundi au vendredi, matin et soir**, en période scolaire uniquement, dans les deux Maisons de l'enfance Kerloustic et Ti Mômes.

### Déroulement de l'accueil

#### > Le matin (de 7h à 8h30)

Les enfants sont accueillis par l'équipe. Pour ceux qui le souhaitent, des petits ateliers sont proposés par les animatrices. Ensuite, les enfants de l'école élémentaire sont accompagnés en classe par des animateurs périscolaires jusqu'à l'école.

#### > Le soir (de 16h45 à 19h)

Les enfants de l'école maternelle sont accompagnés par des animateurs périscolaires jusqu'à l'accueil périscolaire. Un goûter est servi à chaque enfant.

Contact : 02 97 66 73 69 ou [alsh.mairie@grandchamp.fr](mailto:alsh.mairie@grandchamp.fr)

Site web : <https://www.grandchamp.fr/accueil-periscolaire>



### Restaurant scolaire

Le midi, les élèves déjeunent au restaurant scolaire situé en face du collège. Ils sont accompagnés par des animateurs périscolaires.

Site web : <https://www.grandchamp.fr/restaurant-scolaire-0>

### Transport scolaire



Vous trouverez des informations sur le transport scolaire sur le site des Voyages Morio.

Site web : <https://www.voyages-morio.com/Scolaires>

## Contacts utiles



### Mairie

Adjointe aux affaires scolaires : Mme Dominique LE MEUR

Place de la mairie 56390 Grand-Champ

tél : 02 97 66 77 11

mail : [mairie@grandchamp.fr](mailto:mairie@grandchamp.fr)

### Maison de l'enfance

Référent accueil périscolaire : Mr Fabrice PERON

tél : 02 97 66 73 69

mail : [aps.mairie@grandchamp.fr](mailto:aps.mairie@grandchamp.fr)

Secrétariat pôle famille : Mme Sandrine GUILLAS

tél : 02 21 77 00 01

mail : [espace.famille@grandchamp.fr](mailto:espace.famille@grandchamp.fr)

### Centre de Protection Maternelle et Infantile - PMI

Service départemental du Morbihan

32 boulevard de la Résistance BP 20514

56035 Vannes Cedex

tél : 02 97 54 78 32

[Site web](#)

### Centre Médico-Scolaire - CMS

Médecin scolaire : Dr Camille LECOQ

22 Avenue Victor Hugo -

56000 Vannes

tél : 02 97 01 63 70

mail : [ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr](mailto:ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr)

### Inspection de l'éducation nationale

Circonscription des Landes de Lanvaux

3, Allée du Général Le Troadec

CS 72506

56019 Vannes cedex

tél : 02 97 01 86 54

mail : [ce.0560080h@ac-rennes.fr](mailto:ce.0560080h@ac-rennes.fr)